



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Metz, le 13 DEC. 2021

Le préfet de la Moselle

à

Mesdames et messieurs les maires du
département de la Moselle

s/c de mesdames et messieurs les sous-
préfets d'arrondissement

Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

Affaire suivie par Mme Brigitte Becker

brigitte.becker@moselle.gouv.fr

03 87 34 88 94

Objet : Autorisation de pénétrer dans des propriétés publiques et privées sises sur le ban des communes du département de la Moselle et concernant les mesures à prendre pour faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la construction et la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire forestier national effectués par l'IGN sur le territoire des communes du département

P.J : 1 arrêté

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie de mon arrêté de ce jour autorisant les agents de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et des entreprises mandatées par lui à pénétrer dans les propriétés publiques et privées sises sur le ban de vos communes respectives.

Il vous appartient de procéder à l'affichage de cet arrêté dès réception, aux lieux habituels destinés à l'information du public, et au moins dix jours avant la pénétration des agents concernés par l'autorisation.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser le certificat d'affichage attestant l'accomplissement de cette formalité.

De plus, dans le cadre de bonnes pratiques, je vous invite à vous assurer que les propriétaires des terrains concernés seront bien informés, au préalable, de la venue des personnes mandatées pour la réalisation des travaux.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau

Philippe Alif

Copie pour information :

Monsieur le directeur général de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Moselle

Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de la Moselle



**PRÉFET
DE LA MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Secrétariat général

Direction de la coordination
et de l'appui territorial

Metz, le 13 DEC. 2021

Le préfet de la Moselle

à

Mesdames et messieurs les maires du
département de la Moselle

s/c de mesdames et messieurs les sous-
préfets d'arrondissement

Bureau des enquêtes publiques et de l'environnement

Affaire suivie par Mme Brigitte Becker

brigitte.becker@moselle.gouv.fr

03 87 34 88 94

Objet : Autorisation de pénétrer dans des propriétés publiques et privées sises sur le ban des communes du département de la Moselle et concernant les mesures à prendre pour faciliter les travaux nécessaires à l'implantation et à l'entretien des réseaux géodésiques et de nivellement, à la construction et la mise à jour des bases de données géographiques, à la révision des fonds cartographiques et aux travaux relatifs à l'inventaire forestier national effectués par l'IGN sur le territoire des communes du département

P.J : 1 arrêté

Je vous prie de bien vouloir trouver, ci-joint, copie de mon arrêté de ce jour autorisant les agents de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN) et des entreprises mandatées par lui à pénétrer dans les propriétés publiques et privées sises sur le ban de vos communes respectives.

Il vous appartient de procéder à l'affichage de cet arrêté dès réception, aux lieux habituels destinés à l'information du public, et au moins dix jours avant la pénétration des agents concernés par l'autorisation.

Je vous serais obligé de bien vouloir m'adresser le certificat d'affichage attestant l'accomplissement de cette formalité.

De plus, dans le cadre de bonnes pratiques, je vous invite à vous assurer que les propriétaires des terrains concernés seront bien informés, au préalable, de la venue des personnes mandatées pour la réalisation des travaux.

Pour le préfet et par délégation,
le chef de bureau

Philippe Alif

Copie pour information :

Monsieur le directeur général de l'institut national de l'information géographique et forestière (IGN)

Monsieur le colonel commandant le groupement de gendarmerie de la Moselle

Monsieur le directeur départemental de la sécurité publique de la Moselle